

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 juin 2025

Convocation

Date : 13/06/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 13/06/2025

Délibération n°

44-CC190625

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée et mise en
ligne le : 20/06/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

3 - JUIL. 2025

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur DUMOULIN François

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur CURTIL Benoit
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
Monsieur GUÉDRAS Daniel
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame MARTIN Emilie
Monsieur MÉLIQUE Jacky
Madame MIFSUD Florence
Monsieur NOCTON Laurent
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Martine
Monsieur PATRIA Alexis
Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur SICARD Bruno
Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe à Madame LOISELEUR Pascale
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine à Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame REYNAL Sophie à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais étaient représentés
par son suppléant :
 Néant

Étaient absents

Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur BOULANGER Damien
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur REIGNAULT Patrice
 Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée délibérante que,

Les résultats du budget principal se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	19 852 913,56
Dépenses	-15 874 943,08
Résultats de l'exercice	3 977 970,48
Résultats antérieurs reportés	10 126 965,13
Résultats de fonctionnement 2024	14 104 935,61

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	4 910 391,22
Dépenses	-4 888 609,00
Résultats de l'exercice	21 782,22
Résultats antérieurs reportés	-137 985,65
Résultats d'investissement 2024	-116 203,43
Restes à réaliser en recettes	134 589,63
Restes à réaliser en dépenses	-2 320 273,73
Résultat global d'investissement	-2 301 887,53

Le résultat de l'exercice 2024 du budget principal présente toutes sections confondues un excédent de 11 803 048,08 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 14 104 935,61€ qu'il convient d'affecter en partie au déficit global d'investissement de 2 301 887,53 €. Il est proposé d'affecter le solde soit 11 803 048,08 € à la section de fonctionnement au compte 002, en recettes.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 mai 2025

Considérant que les résultats de l'exercice 2024 nécessite de couvrir le déficit d'investissement par une partie des excédents de fonctionnement.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AFFECTER les résultats du budget principal comme suit :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement 2024 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, **au compte 1068 Réserves** pour un montant de 2 301 887,53 €,
- **D'affecter** le solde de 11 803 048,08 € en section de fonctionnement au compte 002 (recettes)
- **De reporter** en section d'investissement le déficit de 116 203,43 € au chapitre 001 (dépenses)

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

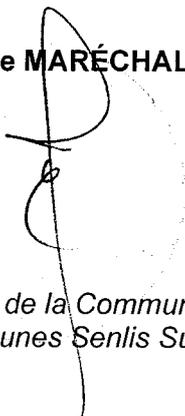
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 3 - JUIL. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 3 - JUIL. 2025

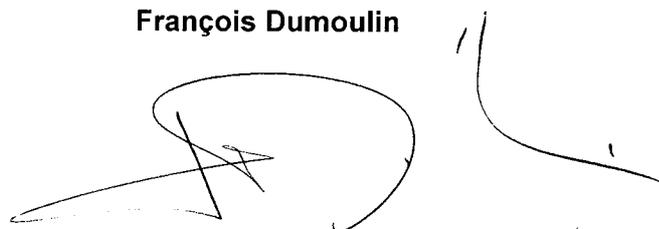
Fait à Senlis, le 3 - JUIL. 2025

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

François Dumoulin



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr